

Consignes d'utilisation du DOJO de la commune de SAUJON

Rappel :

**Le port du masque et le respect des gestes barrières
sont obligatoires pour l'accès et la circulation dans
l'installation de tout usager de plus de 11 ans.**

Circulation dans la structure	A l'arrivée, friction des mains avec gel hydro alcoolique mis à disposition. <i>Respecter le sens de circulation.</i>
Entretien de la salle	<i>Un entretien quotidien est effectué par des professionnels.</i> <i>Après chaque séance, nettoyage des points de contact manuels par les utilisateurs.</i> <i>Un responsable de séance</i> est désigné par l'association ou la structure pour le créneau dédié. Passage du produit mis à disposition par la municipalité à l'aide de papier à usage unique fourni. Sur : meublé (tables, chaises), interrupteurs, équipements spécifiques si utilisés (ex : gradins), poignées de porte.
Gestion de la salle	<i>La restauration n'est pas autorisée dans l'enceinte.</i> <i>L'accès aux vestiaires n'est autorisé que lors des compétitions sportives et réservé en priorité aux équipes extérieures au club</i>
Traçabilité	<i>Une fiche de traçabilité</i> sera mise à disposition dans la salle, <i>le responsable de séance</i> renseigne cette fiche <i>avant son départ.</i> <i>Il est demandé à chaque association de faire un suivi rigoureux des présents par séance (fiche de traçabilité des présents et archivage).</i> <i>Respect des protocoles définis pour la pratique de la discipline par la fédération référente.</i>
Complément d'information	<i>Les sanitaires restent accessibles, en limiter l'usage, les consignes de désinfection seront affichées à l'intérieur.</i> Si l'utilisateur désire nettoyer les sols, il est indispensable de le faire à l' eau pure.

Des contrôles de l'application des consignes seront réalisés, un non-respect entraînera une fermeture du créneau dédié à l'association.